

## ANNEXE III – 7

### PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°7 « LES SUBSTANCES TOXIQUES : COMMENT SATISFAIRE CETTE PRIORITÉ DU SDAGE RENFORCÉE PAR LA DIRECTIVE ? »

#### **I - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION**

##### **I - 1 Mieux connaître les sources**

Plusieurs remarques ont insisté sur la nécessité de mieux connaître les sources de pollution et ce pour deux raisons essentielles : d'une part mieux apprécier la marge de manœuvre qui se dégage (la pollution est-elle d'origine diffuse ou liée à des rejets ponctuels? la voie de transfert est-elle l'eau ou l'air ?....) et d'autre part afin de cibler les bons interlocuteurs pour engager l'action. Le cas des rejets toxiques reçus par certaines stations d'épuration urbaines a été évoqué plusieurs fois et illustre bien cette nécessité.

Dans le texte de l'état des lieux, le paragraphe « Affiner les diagnostics en poursuivant l'acquisition de connaissance » (p. 177) est modifié de manière à insister précisément sur la nécessité d'une meilleure connaissance des sources (cf. modif 1).

##### **I - 2 Prendre en compte des pollutions historiques**

Dans la rédaction de l'avant projet, le cas des pollutions historiques n'a pas été précisément cité. Il est proposé une nouvelle rédaction avec l'introduction d'un paragraphe « Définir les modalités de prise en compte des pollutions historiques » dans la partie « Orientations pour l'avenir » (p. 177) (cf. modif 2).

##### **I – 3 Nécessité d'un soutien financier adapté**

Plusieurs remarques insistent sur la nécessité d'un accompagnement financier adapté des acteurs s'engageant dans l'action contre les pollutions toxiques, en particulier vis-à-vis des artisans ou PMI/PME. Une phrase sera ajoutée au texte en ce sens en page 178 (cf modif 3).

##### **I - 4 Engager une sensibilisation des acteurs et du public**

Il semble important d'insister sur le nécessaire travail de sensibilisation des différents acteurs possibles pour engager l'action vers une maîtrise des rejets toxiques. Ce point est plus ou moins abordé dans la rédaction, mais mérite d'être plus évoqué de manière plus explicite (cf modif 4).

##### **I - 5 Secteurs à fort impact des pesticides**

Les communes de la Côte Vermeille de Collioure, Port-Vendres, Banyuls et Cerbère doivent être ajoutées dans le secteur à fort impact des pesticides de la carte p. 176.

La correction sera effectuée.

##### **I - 6 Améliorer la connaissance des effets sur le milieu et la santé**

Dans le paragraphe « Préciser les risques sanitaires et environnementaux, une nécessité de gestion », il semble nécessaire d'insister davantage sur l'importance de ce chantier, lequel conditionne fortement la capacité de mobilisation autour de cette problématique.

Un ajout au texte de l'état des lieux est proposé en ce sens (cf. modif 5).

## **II – PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER : AMENDEMENTS AU TEXTE DE LA VERSION DETAILLEE DE LA QUESTION IMPORTANTE**

### **II – 1 Modif 1 - p 177**

Au delà du bilan des pollutions, l'identification des sources de pollution apparaît comme une étape nécessaire pour permettre d'initier des programmes d'action. Elle fait pourtant souvent défaut. L'approche varie radicalement selon qu'il s'agisse de pollution ponctuelle ou diffuse, via un rejet, un écoulement ou par voie atmosphérique.

### **II – 2 Modif 2 – p 177**

#### Définir les modalités de prise en compte des pollutions historiques

Dans la définition des mesures de gestion pour atteindre le bon état, il sera indispensable de préciser les modalités de prise en compte des pollutions dites « historiques » observées pour différentes substances toxiques.

Deux cas de figure peuvent se présenter. D'une part, la pollution peut s'accumuler dans certains milieux (sédiments en cours d'eau, nappes souterraines) et ceux-ci gardent de fait un niveau de contamination élevé malgré l'arrêt des émissions (par arrêt d'activité, protection du milieu ou traitement des rejets). D'autre part, le milieu n'accumule pas particulièrement mais l'apport de polluant peut se maintenir malgré l'arrêt des rejets. C'est le cas de certains sites et sols pollués et en particulier des lixiviats de certaines mines abandonnées.

La manière d'appréhender de telles situations doit être précisée au niveau national voire européen, afin de guider les acteurs locaux dans la définition d'objectifs réalistes tout en restant suffisamment ambitieux au regard du bon état. Cela peut se traduire par une dérogation portant soit sur les délais, considérant qu'une action est possible, mais à plus long terme, soit sur l'objectif, lequel peut être moins ambitieux si la dégradation est considérée irréversible.

### **II – 3 Modif 3 – p. 178**

[...] apporter un appui technique et financier. Dans cet esprit, les structures consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture,...) sont des relais pertinents entre les acteurs et les structures publiques ou collectivités susceptibles de les accompagner dans leurs démarches, notamment financièrement.

### **II – 4 Modif 4 – p. 178**

[...] dont le coût est supporté par les usagers.

Enfin, il apparaît nécessaire d'engager une sensibilisation plus active des différents acteurs, qu'il s'agisse des structures institutionnelles afin qu'elles coordonnent leurs actions, des acteurs à l'origine des pollutions afin qu'ils mesurent les enjeux qui émergent. Dans cet exercice, deux axes de travail peuvent être privilégiés : d'une part développer des contextes d'échanges entre les entreprises à l'origine de rejets toxiques et les structures locales de gestion afin de progresser vers une plus grande maîtrise des pollutions et une meilleure collaboration technique et financière, d'autre part sensibiliser le grand public sur les voies d'amélioration possible en amont des rejets par un simple changement de certains comportements.

### **II – 5 Modif 5 – p. 177**

[...] tout en poursuivant bien entendu une politique d'amélioration des process industriels pour minimiser les rejets.

En parallèle, il est indispensable de développer les travaux de recherche sur l'évaluation des effets écosystémiques ou sanitaires des micropolluants, en ciblant notamment les indicateurs précoces de perturbation sans attendre un déséquilibre majeur. La réalisation d'enquêtes épidémiologiques semble en ce sens une nécessité.

La connaissance des mécanismes d'évolution des substances est également importante (biodégradation, accumulation, transfert,...) et doit faire partie intégrante de la gestion des risques associés à leur mise sur le marché, leur production et leur utilisation. Si ces aspects

sont pris en compte dans l'homologation de certains toxiques (les pesticides par exemple), ils méritent d'être généralisés, y compris pour certains produits de consommation courante.